



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/113  
10 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1138 (1997) du Conseil de sécurité en date du 14 novembre 1997. Il actualise les informations sur l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) contenues dans mon rapport du 5 novembre 1997 (S/1997/859).

#### **II. CONFÉRENCE DE VIENNE**

2. Comme il prévu dans l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (A/52/219-S/1997/510, annexe I), l'ONU a organisé une conférence internationale de donateurs pour promouvoir la paix et la réconciliation au Tadjikistan. Cette conférence, accueillie par le Gouvernement autrichien, a eu lieu à Vienne les 24 et 25 novembre 1997. Quarante-cinq pays, 15 organismes, programmes et fonds des Nations Unies et 17 autres organisations internationales, institutions financières et organisations non gouvernementales étaient représentés. La délégation du Tadjikistan était conduite par le Président Emomali Rakhmonov et comprenait le chef de l'Opposition tadjike unie (OTU), M. Abdullo Nuri, ainsi que d'autres membres de l'OTU. L'objectif de la conférence était de mobiliser quelque 65 millions de dollars pour les activités directement liées à l'application des accords intertadjiks, soit la réconciliation politique et la démocratisation, la démobilisation et la réinsertion des combattants et la réforme des structures du pouvoir, le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et le relèvement et le développement des localités les plus touchées. Des contributions d'un montant total de 96 millions de dollars ont été annoncées à cette occasion; bon nombre d'entre elles étaient destinées à des programmes d'action humanitaire et d'aide au relèvement pour la période consécutive à la phase de transition. Celles qui étaient directement liées aux objectifs de la conférence s'élevaient à quelque 39 millions de dollars.

#### **III. SÉCURITÉ**

3. Les participants ont pris fermement position en faveur du processus de paix au Tadjikistan mais la conférence a néanmoins été assombrie par la situation

créée par une prise d'otages au Tadjikistan, et qui n'est pas encore dénouée (voir plus bas). Nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures adéquates pour garantir la sécurité du personnel international menant à bien les activités qu'elles s'étaient engagées à appuyer. À ce jour, 0,1 % seulement des contributions annoncées ont été versées au fonds d'affectation spéciale créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. La prise d'otages mentionnée ci-dessus s'est déroulée de la manière suivante : le 18 novembre 1997, deux secouristes français ont été enlevés à leur domicile, à Douchanbé, par un groupe dirigé par Rizvon Sodirov, lequel était déjà à l'origine de la prise d'otages de février 1997. Le groupe a exigé la libération du frère de Rizvon Sodirov, Bakhrom, qui est actuellement détenu par les autorités en raison de son implication dans l'incident du mois de février. L'un des otages a réussi à sortir du bâtiment où il se trouvait détenu à Douchanbé; l'autre, et les ravisseurs, ont été tués le 30 novembre au cours d'un échange de tirs avec des agents des services de sécurité. Dans le cadre d'opérations ultérieures menées par les forces de sécurité, Rizvon Sodirov a été tué et plusieurs membres de son groupe arrêtés. Selon les autorités, les deux otages avaient été initialement détenus dans un village situé près de Kofarnikhon, dans une zone contrôlée par un chef militaire de l'OTU. Le groupe avait également pris plusieurs personnes en otage parmi la population tadjike. D'après les autorités, trois d'entre elles ont été relâchées, six ont été tuées et les autres n'ont pas pu être localisées.

5. Dans l'ensemble, la situation est restée précaire sur le plan de la sécurité, surtout dans la région de Douchanbé et celle qui s'étend de Douchanbé à Komsomolabad. Le niveau de la criminalité était élevé et de nombreux cas de harcèlements dirigés contre des civils aux points de contrôle installés par le Gouvernement et l'OTU ont été signalés. Le cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'Opposition tadjike unie a été respecté, à l'exception d'un affrontement entre la police et des membres de l'OTU, qui a eu lieu à l'est de Douchanbé le 6 janvier 1998. Trois membres de l'OTU ont été arrêtés pour port d'armes prohibé et un autre combattant a été tué. En représailles, des membres de l'OTU ont pris cinq personnes en otage à Douchanbé, parmi lesquelles se trouvait l'adjoint au maire. Les otages ont été ultérieurement échangés contre les membres de l'OTU qui avaient été arrêtés. La MONUT a exhorté les parties à faire preuve d'une plus grande modération et à discipliner leur personnel.

6. La prise d'otages a mis en évidence la vulnérabilité du personnel international à Douchanbé. Plus de 70 % des agents employés dans le cadre des opérations de secours humanitaires ont été relocalisés dans le nord du Tadjikistan et dans d'autres pays; plusieurs organisations non gouvernementales ont suspendu leurs activités. La MONUT a appliqué un couvre-feu nocturne et pris d'autres précautions pour assurer la sécurité. Sur la recommandation de mon Représentant spécial qui est responsable de la sécurité du personnel des Nations Unies au Tadjikistan, M. Gerd Merrem, j'ai décidé de regrouper les bureaux des Nations Unies et, surtout, les logements occupés par le personnel des Nations Unies à Douchanbé dans un petit nombre de locaux qui seront placés sous bonne surveillance. Même s'il est impossible d'éliminer tous les risques et ce, quelles que soient les circonstances, on pense que cette mesure, combinée

à d'autres dispositions, contribuera à améliorer suffisamment la sécurité du personnel de l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches.

7. L'ONU a sollicité le concours des autorités tadjikes pour rechercher des locaux adéquats et les aménager. Si quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne les locaux à usage de bureaux, aucune solution n'est en vue pour le moment sur la question des logements privés, où le personnel international est particulièrement vulnérable. Les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants se sont déclarées disposées à faire le nécessaire pour assurer la protection des locaux des Nations Unies à Douchanbé, conformément au mandat qui leur incombe d'aider à garantir la sécurité du personnel de la MONUT, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales. Les arrangements détaillés font actuellement l'objet d'une concertation entre la MONUT et les Forces collectives de maintien de la paix.

8. Des travaux préliminaires utiles ont été effectués en vue de la création d'une unité de sécurité commune qui sera chargée d'assurer la sécurité, y compris au moyen d'escortes armées, du personnel des Nations Unies, en particulier dans la région qui s'étend de Douchanbé à Komsomolabad. Toutefois, le décret présidentiel instituant cette unité n'a été promulgué que le 2 février, elle n'est donc pas encore opérationnelle.

9. Dans ce contexte, le renforcement de la MONUT a dû être reporté. À ce jour, 17 observateurs militaires (59 en tout) et 14 fonctionnaires internationaux (31 en tout) supplémentaires ont été envoyés au Tadjikistan. La mise en oeuvre des programmes des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la réconciliation a également subi des retards et d'autres programmes d'assistance gérés à partir de Douchanbé par des organismes des Nations Unies ont dû être réduits.

#### IV. APPLICATION DE L'ACCORD GÉNÉRAL

10. Les travaux de la Commission de réconciliation nationale portant sur l'application de l'Accord général ont progressé très lentement. Le 15 janvier 1998, l'OTU a suspendu sa participation, au sein de la Commission, pour protester contre ce qu'elle appelait un manque de volonté politique de la part du Gouvernement en citant, entre autres, les obstacles qui avaient retardé l'entrée de personnalités représentant l'OTU au Gouvernement, le rapatriement des membres armés de l'OTU qui se trouvaient dans le nord de l'Afghanistan et la mise en application de la loi d'amnistie, ainsi que l'appui insuffisant apporté aux travaux de la Commission. Le Gouvernement fait valoir, en réponse à ces arguments, que l'opposition n'avait pas présenté la liste de tous les candidats qui devaient être nommés à des postes gouvernementaux; pris les dispositions voulues pour que tous ses membres armés soient enregistrés, désarmés et rassemblés; et exercé un contrôle effectif sur ses groupes armés dans la région située à l'est de Douchanbé. Grâce à l'intervention de mon Représentant spécial et des membres du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, l'OTU a repris sa participation aux travaux de la Commission de réconciliation nationale le 23 janvier. Le même jour, le Président Rakhmonov a décidé que le chef adjoint de l'OTU, M. Akbar Turajonzodah, serait nommé Premier Adjoint du Premier Ministre, ainsi que M. Nuri l'avait proposé. Les parties

/...

sont également convenues que le Gouvernement accélérerait la mise en application de la loi d'amnistie, que l'OTU libérerait les derniers prisonniers de guerre et que les deux parties démantèleraient les postes de contrôle illégaux installés sur les routes.

11. Depuis lors, l'OTU a libéré 67 prisonniers de guerre, mais il y a encore désaccords sur leur nombre total. Du côté du Gouvernement, le Procureur général a annoncé que les poursuites pénales engagées contre des personnalités de l'OTU, et notamment quatre membres de la direction, avaient été abandonnées. Des divergences d'opinions subsistent quant à savoir si la loi d'amnistie est applicable à certaines infractions.

12. Les discussions intensives sur la répartition des postes qui relèvent du pouvoir exécutif se sont poursuivies. L'OTU a présenté sa propre liste de candidats mais il semble que certains d'entre eux seulement ont pu faire l'objet d'un accord. S'agissant de la nomination de M. Turajonzodah, le Président avait accepté de l'officialiser après son retour au Tadjikistan. M. Turajonzodah a néanmoins indiqué qu'il ne retournerait pas au Tadjikistan avant que sa nomination ne soit entérinée par un décret présidentiel.

#### Révision des lois et de la Constitution

13. La Sous-Commission juridique de la Commission de réconciliation nationale a élaboré, avec l'aide d'un expert fourni par la MONUT, un cadre conceptuel contenant différentes options concernant la révision de la Constitution. Une deuxième table ronde sur la Constitution a eu lieu le 27 novembre sous les auspices de l'OSCE.

14. La Commission de réconciliation nationale a rédigé des projets de loi relatifs aux partis politiques et aux associations, qui ont été soumis au Parlement. Il est prévu de consacrer à cette question une table ronde à laquelle participeraient des membres de la Commission et des représentants des organisations politiques actuellement reconnues. Le Parlement doit examiner les deux projets à sa prochaine session ordinaire, en juin 1998.

15. La Commission centrale chargée d'organiser des élections et un référendum, dont un quart des membres doivent appartenir à l'OTU, n'a pas encore été constituée, de sorte que la mission commune d'évaluation électorale ONU-OSCE, convenue entre les deux organisations, n'a pas encore pu, en outre pour des raisons de sécurité, effectuer la visite prévue. Il convient de noter que les élections législatives doivent être précédées d'un référendum sur la révision de la Constitution.

#### Immatriculation des combattants de l'OTU

16. L'immatriculation des combattants de l'OTU au Tadjikistan s'est poursuivie dans 8 des 10 zones de regroupement, sous la supervision de la MONUT. À ce jour, quelque 3 500 combattants ont été immatriculés. L'opération n'a pas encore commencé à Komsomolabad et à Magmurud, essentiellement à cause de problèmes internes de l'OTU. Une équipe mixte de la Commission de réconciliation nationale et de la MONUT a inspecté les endroits où les combattants de l'OTU doivent être regroupés. Les installations de Kofarnikhon,

Jirgatal, Tajikabad, Komsomolabad, Vanj et Khorog semblent être prêtes pour l'opération. Ailleurs, elles doivent être remises en état. L'ONU a fourni une aide au personnel de l'OTU sous forme de vivres, de literie et d'autres articles. La MONUT prévoit de mettre en place des équipes supplémentaires à Tajikabad, Vanj et Komsomolabad aux fins de surveillance et d'appui à l'opération de regroupement.

17. Les discussions se sont poursuivies au sujet du rapatriement d'effectifs de l'OTU d'Afghanistan. Le 2 décembre, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie a fait savoir au Groupe de contact qu'un accord avait été conclu en vue de les rapatrier par le point de franchissement de la frontière de Nizhniy Panj. Afin d'accélérer cette opération, un groupe de travail militaire mixte a été constitué le 25 décembre à l'initiative de la MONUT. Il est composé de représentants des forces de maintien de la paix de la CEI, des forces russes de sécurité des frontières, des forces tadjikes de sécurité des frontières, de la Commission de réconciliation nationale et de la MONUT. Le Gouvernement se montre toutefois réticent à autoriser les effectifs de l'OTU à rentrer d'Afghanistan avant que ceux qui se trouvent déjà au Tadjikistan aient été regroupés et dûment encadrés. Par ailleurs, on signale que des éléments de l'OTU auraient déjà franchi la frontière, parfois en tant que réfugiés. Il est arrivé que les forces russes de sécurité des frontières stationnées dans le secteur de Kalai-Khumb recourent à des tirs de mortier et d'armes automatiques pour dissuader les éléments de l'OTU de franchir la frontière. Le 28 novembre, deux combattants de l'OTU ont été tués et deux autres ont été arrêtés par les forces russes alors qu'ils tentaient de franchir la frontière dans ce secteur.

#### Réfugiés

18. Le rapatriement des réfugiés tadjiks du nord de l'Afghanistan s'est achevé le 15 novembre. Au total, 3 158 réfugiés sont rentrés du camp de Sakhi, avec l'aide du Gouvernement ouzbèke. Le rapatriement des réfugiés tadjiks d'autres pays de la CEI a commencé le 13 janvier 1998 avec le départ de 70 réfugiés du Turkménistan. La Commission a constitué une commission spéciale chargée d'examiner la situation socioéconomique des rapatriés, en particulier dans les régions de Gissar et de Khatlon.

#### Secours humanitaires et activités de relèvement

19. Les organismes d'aide humanitaire ont lancé leurs programmes de secours d'hiver. La prise d'otages de novembre 1997 a eu pour effet de retarder la distribution de médicaments, de charbon et de vivres, ainsi que les opérations de reconstruction et de renforcement des capacités. Trois organismes des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que 10 organisations non gouvernementales, ont entrepris un large éventail d'activités d'assistance technique dans le secteur agricole, à l'intention essentiellement des agriculteurs privés, dans 40 des 51 districts du pays. L'appel global interinstitutions des Nations Unies pour 1998 sera lancé prochainement.

## V. OBSERVATIONS

20. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, qui remonte à trois mois, l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan s'est poursuivie lentement. Malheureusement, il a fallu consacrer beaucoup d'énergie à la gestion des crises, et la dynamique suscitée par l'adoption de la résolution 1138 (1997) du Conseil de sécurité et l'appui encourageant au processus de paix qui s'était manifesté à la Conférence des donateurs de Vienne n'ont pas encore pu donner de résultats concrets.

21. La question des postes élevés de l'administration à attribuer à l'OTU, qui poursuit les parties depuis plusieurs mois, a continué de monopoliser une grande partie de leur attention. Il s'agit certes d'une opération difficile qui exige de trouver un équilibre délicat tant à l'intérieur de chaque camp qu'entre les deux camps, mais il est temps de régler ce problème.

22. Pour la partie du mandat qui reste à accomplir, j'espère que l'on pourra progresser de manière tangible dans les domaines de la réinsertion des combattants de l'OTU, de la révision de la constitution et de l'adoption de nouvelles lois. J'encourage également la Commission de réconciliation nationale à amorcer dès maintenant le dialogue général entre les diverses forces politiques, y compris celles qui ne sont pas représentées à la Commission, ainsi que le prévoit l'Accord général. Il importe de s'attacher à ménager la possibilité pour tous les citoyens de participer sur un pied d'égalité à la vie politique du pays et de créer aussitôt que possible les conditions propices à des élections libres et régulières.

23. Pour ce qui est des Nations Unies, la sécurité de son personnel demeure un sujet de vive préoccupation. La sécurité au Tadjikistan est précaire et risque de le rester un certain temps. Les Nations Unies doivent de ce fait chercher à réduire au minimum les risques que court son personnel, faute de quoi il ne leur sera pas possible d'exécuter les tâches importantes qui ont été confiées à la Mission en vertu de l'Accord général. J'ai énoncé dans le présent rapport les grandes lignes des mesures pratiques simples qui doivent être prises à cet égard et pour lesquelles les Nations Unies doivent pouvoir compter sur la coopération et l'aide des autorités tadjikes. Je ne doute pas que celles-ci saisissent toute l'importance de cette question et lui accorderont la priorité absolue.

